



SOCIÉTÉ
PROTECTRICE DES
ANIMAUX ST-ÉTIENNE LOIRE

N° 22
DECEMBRE 2015

BOULES DE POILS



SOMMAIRE

- 1- le mot du Président
- 2 à 3- le coin des infos
- 4 à 8- dossiers
- 9- la boîte aux nouvelles
- 10- adoption - parrainage -
les adoptés
- 11- bulletins adhésion,
parrainage et don

Chers Adhérents et Donateurs, Madame, Monsieur,

Une nouvelle année s'achève avec toujours beaucoup de difficultés pour nos animaux. Nous avons eu plus d'abandons et moins d'adoptions que les années précédentes, le refuge est complet à l'entrée de l'hiver.

Des adoptants qui demandent toujours plus et n'hésitent pas à ramener le chat ou le chien trois jours après, sans écouter les conseils prodigués.

Nos pensionnaires recherchent une nouvelle famille qui sera présente à leurs côtés, qui saura les rendre heureux en participant aux sorties, aux jeux, se montrer attentive et affectueuse. Il faut un temps d'adaptation, comme tous les animaux le chat, le chien sont des êtres sensibles. Après chaque abandon, il faut que l'animal reprenne confiance en l'être humain.

Notre commission "maltraitance envers les animaux" est souvent sollicitée : quelquefois des cas nécessitent l'intervention des services de police ou de gendarmerie aux côtés de nos enquêteurs. Dans les cas graves, nous récupérons les animaux avec l'accord des autorités compétentes. Des actions en justice sont en cours à l'encontre d'individus qui maltraitent ou négligent les animaux.

Devant ces faits graves, la SPA de Saint- Etienne se montre attentive aux placements de ses animaux, encore plus de conseils sont prodigués aux adoptants en leur recommandant une vigilance de tout instant. Des enquêteurs pré et post adoption suivent nos chats, chiens et NAC, ces bénévoles qui sont souvent sur le terrain, sont disponibles au quotidien et je les en remercie vivement.

Sur le site, nous attendons toujours les travaux pris en charge par la Mairie et aussi une éventuelle redistribution des locaux, ce qui devient indispensable pour notre association, surtout avec la mise en place d'un nouveau règlement sanitaire début 2016.

Au nom des Administrateurs, je tiens une nouvelle fois à vous remercier de votre soutien fidèle et tellement nécessaire.

Comme toujours, je salue le dévouement des bénévoles, des personnes qui sont présentes à chacune de nos manifestations et des animaliers qui œuvrent auprès de nos pensionnaires qui en retour, manifestent, à leur façon, leur gratitude.

N'oubliez pas les nombreuses manifestations à venir.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Au plaisir de vous retrouver prochainement.

Bien cordialement.

Pierre PORTERAT - Président



Le Coin des Infos

REMERCIEMENTS

Aux bénévoles, adhérents, parrains et marraines, adoptants, familles d'accueil, donateurs et légataires, à la Ville de St-Etienne, à la Ville de La Ricamarie, à la Ville de La Fouillouse, à nos partenaires vétérinaires, à ASSO42, au journal Le Progrès, à Zoom42, à Activ'Radio, à RCF, à France Bleu, à TL7, à Anima, à la discothèque le 1810, à Aurélien Piégay www.photographe-aurelienpiegay.fr, au restaurant l'Escargot d'Or, à Camille Garcia de www.lasemaine4jeudis.com, à Maryvonne Garcia, à Catherine Peyret, à Marc Davier, à Bruno Régnier, aux sociétés AFL, Jaulin SA, Royal Canin, Mars PF, Gutenberg Network, Lucky Imprimerie, au Géant Casino La Ricamarie, à Auchan Villars et Auchan Centre Deux, à Leclerc Firminy, à La Foirefouille St-Etienne, à Jardiland St-Priest en Jarez, à Gamm Vert Sorbiers et St-Chamond, à la Fondation 30 Millions d'Amis, à la Fondation Bardot, à l'Equipe de l'hôtel 1ère Classe de Villars, à la Confédération Nationale des S.P.A. de France, et à tous les artistes offrant des représentations lors des spectacles organisés pour collecter des fonds pour l'association, sans lesquels la SPA de St-Etienne Loire ne pourrait pas fonctionner et remplir son rôle auprès de nos protégés.

Merci donc à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous apportent leur soutien et leur aide.

LES MANIFESTATIONS en 2016

[Collecte au magasin LECLERC de Firminy](#) samedi 6 février à partir de 8 h 30

[Collecte au GEANT CASINO La Ricamarie](#) samedi 5 mars à partir de 8 h 30

[Spectacle "Jérôme K ou le triomphe de la médecine"](#) dimanche 13 mars à 15 h 30 (à confirmer)

[Portes ouvertes au refuge](#) samedi 19 et dimanche 20 mars de 10 h 30 à 18 h

[Gala annuel à la salle Jacques Brel à St-Etienne Terrenoire](#) samedi 9 avril à 20 h, entrée 10 €

[Assemblée Générale annuelle, à Saint-Etienne](#) samedi 23 avril à 14 h 30 à la Maison des Associations

[Portes ouvertes au refuge](#) samedi 21 et dimanche 22 mai de 10 h 30 à 18 h

[Collecte dans les magasins RAPID CROQ](#), samedi 28 mai

[Soirée au profit de la SPA42 à la discothèque le 1810 à La Talaudière](#) vendredi 3 juin

[Randonnée, 2 parcours, participation 4 € et 6 €](#) dimanche 5 juin, départ de la SPA St-Etienne

[Collecte au magasin \(à confirmer\)](#) vendredi 2 ou samedi 3 septembre à partir de 8 h 30

[Stand à la Foire de St-Etienne, Hall A, en mezzanine](#) du 23 septembre au 3 octobre

[Portes ouvertes au refuge](#) samedi 8 et dimanche 9 octobre de 10 h 30 à 18 h

[Forum des Associations](#) dates à confirmer

[Soirée au profit de la SPA42 à la discothèque le 1810 à La Talaudière](#) vendredi 4 novembre

[Collecte au magasin \(à confirmer\)](#) vendredi 4 ou samedi 5 novembre à partir de 8 h 30

[Vide-grenier, Salle des Bullieux à Andrézieux-Bouthéon](#) samedi 19 nov. après-midi et dimanche 20 novembre

[Collecte au magasin \(à confirmer\)](#) vendredi 2 ou samedi 3 décembre à partir de 8 h 30

[Portes ouvertes au refuge](#) samedi 10 et dimanche 11 décembre de 10 h 30 à 18 h

[Marché de Noël](#) du vendredi 16 au dimanche 18 décembre

Certaines dates ou horaires pouvant être modifiés, nous vous conseillons de consulter notre site internet : www.spa42.fr

Vous avez perdu ou trouvé un animal à Saint-Etienne,

contactez :

La fourrière municipale : 04 77 49 11 44

Les services de police : 04 77 48 54 85

Sur une autre commune : la fourrière municipale, la mairie, les services de police ou de gendarmerie ; les vétérinaires de votre commune et des communes avoisinantes qui pourront lire l'identification par tatouage ou puce électronique.

Vous avez trouvé un animal blessé,

contactez :

Les pompiers au 18, votre mairie (l'adjoint de permanence)

La préfecture : 04 77 48 48 48 (service accessible 24h/24)

Retrouvez

La SPA de St-Etienne sur TL7 dans l'émission "Vu d'ici" diffusée :

. le mercredi à 19 h 35 et 23 h 35

. le jeudi à 21 h 30

. le samedi à 19 h 05

et en replay à tout moment.

Le Coin des Infos

REGLEMENTATION de L'ELEVAGE CANIN et FELIN

En janvier 2016, une nouvelle ordonnance concernant la réglementation de l'élevage canin et félin complètera la législation existante

Elle imposera, à toute personne qui vend des chiots et des chatons, de se déclarer à la Chambre d'Agriculture pour obtenir un numéro de Siren, dès la première portée mise en vente –jusqu'alors cette formalité n'était obligatoire qu'à partir de la seconde portée-.

Conseils pour les futurs adoptants :

Vérifier que l'annonce consultée indique bien :

- Le numéro de Siren
- L'âge de l'animal à céder (de plus de 8 semaines)
- Le numéro d'identification ou celui de la mère
- L'inscription ou non à un livre généalogique
- Le nombre d'animaux de la portée

Lorsque l'animal vous sera remis, demander au vendeur :

- L'attestation de cession
- Le document d'information sur les caractéristiques et les besoins de l'animal
- Le certificat vétérinaire attestant de son bon état sanitaire
- Son document d'identification.

L'IDENTIFICATION : une obligation légale et une preuve d'amour

Votre animal est perdu, quelles sont les chances de le retrouver ?

S'il est identifié (par tatouage ou puce électronique) : plus de 9 chances sur 10.

Sinon, moins de 2 chances sur 10 !

Identifiez-le, c'est vital et c'est obligatoire :

depuis 1999 pour les chiens, 2012 pour les chats (article L212-10 du Code Rural)

260 associations de protection animale condamnent fermement les mensonges de la Présidente de la SPA-Paris

Lors de l'émission Télé Matin diffusée sur la chaîne de télévision France 2, le 10 juillet dernier, la Présidente de la SPA (PARIS) a attaqué les centaines de SPA indépendantes par des propos proprement mensongers.

La Confédération Nationale des SPA de France -à laquelle est rattachée la SPA de St-Etienne Loire-, soutien et porte-parole de plus de 260 associations indépendantes, tient à rétablir la vérité auprès du public.

Le droit de réponse demandé immédiatement à la chaîne France 2 ayant été refusé et les propos étant, par ailleurs, manifestement de nature à porter atteinte à la réputation de centaines de refuge pour animaux, la Confédération Nationale des SPA de France se voit dans l'obligation de saisir la justice.

Evoquant les associations indépendantes, Madame Harry a en effet affirmé, durant son interview, que "ces refuges...utilisent notre nom" et qu'elle fera en sorte qu'ils "ne puissent plus l'utiliser".

Elle oublie de préciser que la SPA (PARIS) a déjà saisi plusieurs fois la justice pour interdire à des associations locales l'utilisation du sigle "SPA". A chaque fois, les juges l'ont déboutée, la Cour de Cassation estimant même, dans ses arrêts de 1981 et 2007, que la SPA (PARIS) n'avait aucune légitimité à se réserver le monopole du sigle "SPA".

Parmi celles ayant fait le choix de rejoindre la Confédération Nationale des SPA de France, elles sont ainsi 114 associations que Madame Harry voudrait voir privées de leur nom légitime et historique.

Quelques exemples : les SPA de Saint-Etienne et Marseille viennent toutes les deux de fêter leur centenaire, la SPA de Strasbourg est nommée ainsi depuis 136 ans, la SPA du Havre depuis 135 ans, la SPA de Lyon depuis 162 ans, celle de Bordeaux depuis 88 ans, la SPA des Baux de Provence depuis 40 ans, celle de la Vallée de Lys depuis 35 ans, et tant d'autres qui militent quotidiennement pour mettre en échec toute forme de souffrance animale.

Toutes ces "petites structures", comme les nomme avec un certain mépris Madame Harry, accueillent chaque année près de 180 000 animaux qui sont nourris, hébergés et soignés par plus de 3 000 bénévoles locaux dévoués corps et âme. L'origine des propos agressifs et mensongers, par ailleurs tenus uniquement grâce aux liens professionnels qui unissent Madame Harry à France Télévision, est donc sans aucun doute à rechercher dans bien autre chose que l'intérêt des animaux.

Or, après les nombreuses critiques de la Cour des Comptes relevant son administration désastreuse récurrente, après les articles réguliers des grands médias dévoilant sa gestion financière catastrophique, et alors même que des querelles judiciaires internes ébranlent actuellement la SPA (PARIS), Madame Harry tente maladroitement d'allumer un contre-feu en se lançant dans un combat fratricide dont les seuls perdants seront les animaux.

C'est pour Eux que les 260 associations membres de la Confédération Nationale des SPA de France demandent aujourd'hui à la justice de condamner les mensonges de Madame Harry.



Communiqué de la Confédération Nationale des SPA de France diffusé début septembre aux médias.

Les salons du chiot et du chaton

Une catastrophe pour les animaux et leurs acquéreurs



Les publicités pour les salons des chiens et des chats sont partout : sur les murs de nos villes, dans les journaux... Ce genre de manifestation florissant partout dans l'hexagone et dans le monde, il nous a semblé important de porter à la connaissance du plus grand nombre les impacts potentiellement très négatifs de ce type d'initiative sur les animaux...et sur leurs acquéreurs.

L'ACHAT D'IMPULSION : UN ACTE QUI SE TERMINE SOUVENT MAL : ce genre de salon a pour seul but de vendre des chiots et des chatons en profitant de l'émotion des visiteurs que la « bonne bouille » de ces chiots et chatons aura attendris, pour susciter un achat d'impulsion. Et cet achat non réfléchi et la plupart du temps pas ou mal conseillé, peut avoir des conséquences désastreuses : au bout de quelques jours ou quelques semaines, le « jouet » qu'on s'est offert n'amuse plus car on s'aperçoit qu'il impose trop de contraintes. La lassitude s'installe et on cherche trop souvent à s'en débarrasser. Résultat : l'animal est abandonné à une S.P.A. dans le meilleur des cas, mais souvent lâché dans une forêt ou sur une route.

UNE REGLEMENTATION REGULIEREMENT BAFOUÉE : notre région voit régulièrement la tenue de ces « foire aux chiots et aux chatons » avec pour l'annoncer des dizaines d'affiches et panneaux installés en toute illégalité aux entrées et sorties des communes et jusqu'à une cinquantaine de kilomètres du lieu de ces « foires ». Certains documents fournis lors de la vente ne respectent pas les contraintes légales : simples arbres généalogiques home-made, sans garantie de parenté, simples carnets de santé remplis à l'élevage, puces « fabricants » intraquables... Certains papiers pourtant obligatoires ne sont pas fournis lors de la vente : notice d'élevage comprenant les conseils alimentaires, d'éducation, standard de la race et explications claires sur l'aspect adulte, le poids, la taille et les besoins de la race. La provenance des chiots est parfois douteuse, la probabilité est forte d'importation d'usines à chiots, de sevrages et de vaccinations trop précoces, voire d'absence de vaccination. .../...

DES PROBLEMES SANITAIRES ET D'IRRESPECT DU BIEN-ETRE ANIMAL : les locaux loués sont la plupart du temps en inadéquation avec les besoins des animaux en général et des chiots en particulier : défauts d'aération, problèmes de chaleur, de surface des aires, de litières sales, absence de sorties et de défoulement...

La promiscuité trop importante génère la diffusion de multiples microbes et augmente les risques de transmission de maladies bactériennes et virales. Les risques de présence marquée de germes particulièrement dangereux, typiques des collectivités importantes (gros élevages) sont élevés : parvovirose et toux du chenil impliquant un fort risque de décès du chiot. Le transport de ces germes par les chaussures, vêtements et mains des visiteurs induit le risque d'une contamination de leurs propres chiens. L'achat de chiots dans ces conditions, comme un kilo de viande à la boucherie, pérennise l'existence de gros producteurs utilisant leurs reproductrices comme de simples outils de travail jusqu'à épuisement. Ces conditions d'élevage sont indignes de la protection animale.

DES MODES D'ELEVAGE ET DE COMMERCIALISATION QUI ENGENDRENT DES TARES DIVERSES : la présence fréquente d'éleveurs multiplicateurs qui ne respectent pas les consignes des clubs de race et ne pratiquent pas de tests sur leurs reproducteurs engendre le fait de faire naître et de vendre des chiots porteurs et/ou atteints de tares inhérentes à leur race. Le degré de sociabilisation du chiot par rapport à son âge est inconnu, et celui-ci présente donc la probabilité de développer des troubles du comportement à l'adolescence. Les parents ne sont pas visibles : leur aspect et leur comportement ne peuvent donc donner aucune indication à l'acquéreur potentiel.

PRIVILEGIER L'ADOPTION EN REFUGE ET L'ACHAT AUPRES D'ELEVEURS RECONNUS : en conclusion, payer le coût d'une entrée dans un salon du chiot revient à entretenir le système et à autoriser les organisateurs à renouveler les salons. Payer revient à traiter les chiots et les chatons comme des animaux de zoo et de foire, sans tenir compte de leurs conditions de vie déplorables durant ces journées et des conditions de transport qu'on leur inflige. Le risque majeur de céder à la tentation devant la jolie boule de poils et le regard implorant du fiston à qui on a mis un bébé-chien dans les bras, c'est celui d'un achat d'impulsion d'un animal dont ni la taille, ni les besoins, ni le comportement ne correspondront au mode de vie de l'acheteur. L'animal acquis dans ces conditions risque fort de développer des problèmes de santé et de comportement qui provoqueront son abandon et/ou sa revente.

Nous ne le répéterons jamais assez : quand vous voulez acquérir un animal, ayez d'abord le « réflexe refuge », où des conseils vous seront prodigués. Si vraiment vous souhaitez un chiot d'une race particulière, adressez-vous aux associations spécialisées dans une race, qui vous orienteront vers un éleveur digne de foi. N'alimentez pas les filières douteuses en achetant dans les salons, les animaleries ou sur Internet : vous prenez des risques financiers et émotionnels (quand vous devrez vous ruiner en frais vétérinaires ou vous séparer d'un animal ingérable) et vous entretenez la détresse animale.

FAITES PASSER LE MESSAGE !

Un large choix d'accessoires pour chats et pour chiens vous est proposé au refuge et lors de nos diverses manifestations (portes ouvertes, Foire de St-Etienne, marché de Noël...) :

- . colliers, harnais
- . laisses, longues
- . brosses
- . jouets

...



UN JARDIN, l'élément indispensable pour avoir un chien ?

« Il va être malheureux ce pauvre chien en appartement ».

Voilà le genre de phrase que l'on peut entendre, lorsque, vivant en appartement, on songe à l'idée d'adopter un compagnon canin.

Mais alors le fait d'avoir un jardin est-il un élément indispensable à l'épanouissement d'un chien ?

Afin de répondre à cette question, nous allons nous intéresser à certains besoins spécifiques de ce dernier.

Si boire, manger, dormir, paraît une évidence pour tout un chacun, les besoins d'un chien ne se limitent pas à cela. De par sa nature d'animal grégaire, il est fait pour vivre et évoluer en groupe. Il a donc besoin de contacts avec son maître et affectionne de passer du temps avec ce dernier lors de séances de jeux, de câlins, d'éducation. Il en est de même avec ses congénères canins avec lesquels il peut communiquer, jouer, etc...

Un autre point important, nécessaire à l'épanouissement de Médor, est son besoin de dépense physique et mentale. Lui permettre de se défouler au travers d'un sport, exemples : agility, cani-cross... De bonnes balades sont primordiales pour lui. Certains chiens ont des besoins de dépenses physiques plus importants que d'autres, selon leur race et non selon leur taille. Un Jack Russel, par exemple, a beau avoir un format de poche, il n'en est pas moins un chien très vif qui a besoin de courir, sauter... alors qu'un Shar Pei, bien plus gros, sera moins demandeur. D'où l'importance de bien se renseigner sur le caractère et les besoins spécifiques à chaque race, plutôt que de se fier principalement à l'aspect extérieur du chien.

Une autre caractéristique du chien, est son besoin d'exploration. Partir en balade, outre le fait de se défouler physiquement, lui permet également de renifler à droite, à gauche, à la recherche d'odeurs nouvelles et stimulantes pour cet animal à l'odorat si développé. Quelle joie pour Médor de découvrir, au détour d'une ruelle ou d'un bosquet, le message olfactif déposé la veille par son amie Lassie ! Message auquel, d'ailleurs, il prendra sûrement plaisir à répondre !!!

Ainsi, si un jardin peut être un élément agréable pour le chien qui appréciera parfois de s'y prélasser au soleil, ou pour le maître qui, lors des longues nuits d'hiver, sera soulagé de ne pas avoir à enfiler ses moufles et son bonnet pour satisfaire à l'envie pressante de Médor de se soulager à une heure tardive, il n'apparaît pas comme un élément essentiel à l'épanouissement de ce dernier.

Bien sûr, si Médor ressemble plus à Beethoven qu'à Milou, il paraît compliqué de s'en passer !

Ainsi, il est bien plus important de raisonner en termes de temps disponible et d'envie de s'investir, qu'en termes d'habitat.

Posséder un jardin relève donc plus d'un bonus que d'une condition sine qua none pour l'adoption d'un chien.

Il est important de garder à l'esprit qu'un chien, même s'il dispose d'un jardin, appréciera tout particulièrement les balades avec son maître. Ces sorties vont lui permettre de découvrir l'environnement de son lieu de vie et permettre ainsi, s'il devait s'échapper un jour, de savoir revenir chez lui sans trop de difficultés.



L'hiver et nos animaux

La protection des animaux en hiver :

LES CHIENS vivant dehors :

Il est illégal de laisser des chiens, attachés ou non, sans abri suffisant : ils doivent pouvoir accéder à une niche en bois, sur pieds, pourvue d'une bonne isolation, avec un toit étanche et dont l'ouverture est orientée au Sud, soit fermée par grand froid par un sac ou une toile.

Une alimentation plus riche et de plus grosses rations devront être mises à la disposition des chiens vivant dehors.

LES CHIENS vivant à l'intérieur : faut-il leur mettre un manteau lorsqu'on les sort ?

Tout dépend du pelage, du poids de l'animal, du mode de vie, de la sensibilité.

S'il vit dans un appartement surchauffé, il sera plus sensible au froid. Pour les petites races de chiens ou les chiens à poils très courts, le port d'un manteau est recommandé.

S'il s'agit d'un chien robuste qui peut sortir dans le jardin puis rentrer à sa guise, son organisme doit pouvoir supporter les rigueurs de l'hiver.



Ses coussinets :

Attention de bien surveiller ses coussinets qui vont subir la neige et le gel sur le sol, le sel sur les trottoirs... Il existe des chaussons que vous pouvez mettre à chacune de ses pattes mais ce n'est pas certain qu'il les accepte bien ! Une alternative efficace est de badigeonner ses coussinets avec une cire spécifique qui fera office de barrière, empêchant le sel d'attaquer ses "papattes". Au retour de balade, rincer et sécher méticuleusement ses pattes.



LES CHATS: si un chat à l'habitude de sortir, il est difficile de l'empêcher d'aller dehors. Il ne faut donc pas le priver de ce plaisir car si le temps n'est vraiment pas clément, il ne tardera pas à revenir se coucher dans son panier moelleux près du radiateur. S'il reste assez longuement à l'extérieur, surveiller régulièrement le bout de ses oreilles et de sa queue qui sont sujets aux engelures.

Attention à ses coussinets qui sont très fragiles. Pour prévenir les craquelures provoquées par le froid, tamponner régulièrement ses coussinets avec un produit que vous recommandera votre vétérinaire.

Si vous vous occupez de chats vivant en extérieur, il faudra leur mettre à disposition des abris (type petite cabane étanche) garnis de couvertures. De plus, il faudra leur donner plus souvent des rations de nourriture pour qu'elle ne gèle pas dans les gamelles.

MALTRAITANCE SUR DES ANIMAUX

La maltraitance peut se manifester de diverses façons : par des mauvais traitements physiques, des manques de soins, d'eau, de nourriture, de conditions de vie inappropriées aux besoins de l'animal.

La S.P.A. de St-Etienne compte une cellule "enquêtes mauvais traitements" qui intervient sur tout le département de la Loire. Presque 300 signalements sont reçus chaque année et tous les cas sont suivis. Trois administrateurs bénévoles et un employé à temps partiel se rendent sur les lieux de tous les signalements.

Ce service représente un coût important pour notre refuge : frais de déplacements -véhicules, carburant-, frais de procédures, frais vétérinaires -pour soigner les animaux qui arrivent souvent dans des états pitoyables-, frais de personnel.

Les signalements de maltraitance reçus par notre refuge le sont par téléphone ou par courriel. Dans les heures ou les jours qui suivent, nos enquêteurs se rendent sur place pour se forger leur propre avis. Il peut quelquefois s'agir de conflit de voisinage et l'état de l'animal désigné ne relève pas de souffrance.

Néanmoins, bien trop souvent, il s'agit effectivement de négligences envers un animal voire de mauvais traitements. Dans ces cas-là, nos enquêteurs informent le propriétaire de la situation inappropriée dans lequel se trouve son animal et lui donne des consignes pour lui améliorer ses conditions de vie dans un court délai. Dans ce cas, une nouvelle visite inopinée est effectuée pour vérifier que les adaptations demandées ont bien été faites.

Si le propriétaire n'a pas la volonté d'améliorer la situation de son animal, il lui est proposé de le céder à notre refuge. A fin octobre 2015, nous avons ainsi accueilli une vingtaine de chiens et six chats.

Dans ces cas plus rares et plus graves, une réquisition est demandée auprès des forces de l'ordre et une plainte est déposée par la S.P.A. de St-Etienne. Les résultats de ces procédures ne sont pas toujours à la hauteur de ce que peuvent attendre les protecteurs des animaux. Les contrevenants peuvent être condamnés à ne plus détenir d'animal de compagnie, à une amende - mais, malheureusement pour notre refuge qui a engendré des frais de procédures, le condamné n'est que rarement solvable-, voire à une peine de prison avec sursis.

Articles du Code Pénal : Art.R.654-1 et 521-1

Quelques règles à respecter pour les chiens à l'attache :
 . attache sur cable : minimum 2 m 50 de longueur
 . attache sur point fixe : minimum 3 m de longueur
ATTACHE INTERDITE pour les chiens n'ayant pas leur taille adulte.

DUST, dalmatien, est arrivé au refuge fin septembre. Il est né en 2008. Pour le moment, il se "refait une santé".



Ce cheval n'était pas paré. Nos enquêteurs ont exigé que son propriétaire le fasse parer, ce qui a été effectué.

HELLIA vivait attachée à une chaîne au milieu de ses excréments. Elle a été adoptée il y a quelques semaines et est désormais très heureuse dans son nouveau foyer.



Il y a eu **ANDY, TITUS, GINA, GAYATE, CHEYENE, HARIBO, CHIC, ROY...** qui ont été adoptés après avoir été "remis sur pattes". Certains sont encore au refuge pour poursuivre les soins. Ils espèrent pouvoir rejoindre une famille qui saura les aimer et les choyer jusqu'à la fin de leurs jours.

La boîte aux nouvelles

LES NOUVELLES DES ADOPTES



WINA

Celà fait bientôt 3 mois que nous avons récupéré notre petite et charmante WINA au refuge.

Elle est en super forme et n'arrête pas de grandir ! Elle découvre le quotidien avec nous et surtout avec son nouveau "grand frère" TISKAYA, notre bull terrier de 7 ans et demi. Ils s'entendent à merveille, jouent, mangent et dorment ensemble !

Nous vous envoyons plein de pensées affectueuses et positives.

Anna, Mathieu, Wina et Tiskaya

LOLLIPOPS



Nous avons adopté LOLLIPOPS le 11 août dernier. Elle va bien, elle s'est habituée rapidement à son nouveau lieu de vie. Elle est très joueuse et est aussi très câline. Elle semble très heureuse parmi nous et toute la famille est également très heureuse de l'avoir à la maison.

Henry et la famille S.

KIWI



Voici une photo récente de KIWI, il va très bien, ce chien est une perle, doux et gentil avec tout le monde. A bientôt.
Maryvonne G.

GUATA



Et bien voilà cela fait maintenant un peu plus de 2 semaines que je suis dans mon nouveau foyer. Je me suis bien habitué à ma nouvelle maison et à mes nouveaux maîtres... Mes maitresse sont également bien habitués à moi. J'ai accès à un grand terrain dans lequel je peux me défouler et jouer Heureusement car j'ai de l'énergie à revendre. A mon arrivée, il y avait déjà plein de joujous que la précédente « louloute » m'a laissé. Depuis quelques jours, j'aide mon maître à faire du jardinage mais c'est bizarre il n'est pas très content que je l'aide... je crois que c'est parce que je ne creuse pas là où il le souhaiterait ! Je suis aussi très demandeur de gros câlins et c'est super car là aussi je suis très gâté de ce côté là. Je vous remercie de cette deuxième chance que vous m'avez donnée.

Guata

Votre encart publicitaire dans notre journal Boules de Poils, édité en 3 000 exemplaires, 2 fois par an. Renseignez-vous sur : spa42@spa42.fr

MAGNETIX

Dr h.c.Petra Döring

Petit compagnon en grande forme

Grâce au pouvoir des aimants



➤ Appelez-nous
04 77 06 53 92 / 06 83 37 51 61
➤ Visitez notre site
<http://mbperron.magnetix.com>

Une remise de 10 % vous sera accordée sur présentation de ce bon.



Les Animaux

Adoption - Parrainage - Ils ont été adoptés

ILS SONT A ADOPTER OU A PARRAINER :

ZORRO



GLINKA



ZAPHIRA



RENAULT



HECTOR



GESSY



GASPACHO



ELIOT



BLANCO



OLYMPE



Retrouvez-les sur
notre site Internet :
www.spa42.fr

CHOCA



COCA



FAVORITE



HISBROUK



PLUTO



TURBOT



Ainsi que CESAR, CHANEL, CHAMPION, PATTY.

ILS SONT EN "PANIER RETRAITE" : trop âgés ou trop malade, ces animaux ne sont plus proposés à l'adoption. Ils sont toujours à la recherche de parrains et marraines afin d'aider à prendre en charge les frais liés aux soins vétérinaires.

Les chiens : DIAMA, MAXOU, MOCCA, TELLEQUELLE, TINA, TONY et TURNER.

Les chats : RAZMOTTE, SEIJI et KINETTE.

ILS SONT EN FAMILLE D'ACCUEIL, ils ont toujours besoin de parrains et marraines :

Les chiens : FILOO, MILO, PATTY, TOCKY, ULYSSE, URANUS.

Les chats : ARTHUR, DUCKY, FLOCON, JEWEL, KARMA, MIKKI, MYRTILLE, NOUKI, SAUVAGEON, BONGO et VOLK.

VOUS LES PARRAINEZ, VOUS LES AVEZ PARRAINES... ILS ONT ETE ADOPTES :

SEBA



DIANE



TUCHE



REX



HAPPY



HELLIA



FOUILLA



LITCHI



CHERYL



YAOURT



GIGOLO



LOUCKY



Ainsi que ADSL, FRANKY,

LOUKETTE, MIMINE...



CHENIL REFUGE
52, rue Florent Evrard
(Quartier Montmartre)
42100 St Etienne
Tel : 04 77 33 35 50
E-Mail : spa42@spa42.fr
Site Web : www.spa42.fr
SIRET: 776 400 384 000 33



NOURRIR, SOIGNER et STÉRILISER coûtent très cher.
Votre SPA a plus que jamais besoin de votre aide pour lutter
contre les maladies, la reproduction sauvage de nos amis à
4 pattes et, par conséquence, contre les abandons.
De tout cœur, merci pour eux.

Demande d'ADHÉSION / Renouvellement de COTISATION

BON à retourner à : SPA ST ETIENNE LOIRE 52 rue Florent Evrard 42100 SAINT ETIENNE

NOM Prénom
Adresse
Code postal Ville
Téléphone domicile Téléphone portable
Adresse e-mail @

Souhaite : - Adhérer à l'association « SPA St Etienne Loire » reconnue d'utilité publique.
- Renouveler mon adhésion à l'association « SPA St-Etienne Loire », reconnue d'utilité publique.

- Je règle ma cotisation 2016 d'un montant de 30 € *

Par : Chèque bancaire (à l'ordre de : SPA St Etienne Loire) Espèces Paypal (via notre site Internet)

* Les cotisations et dons ouvrent droit à une déduction de 66% de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable

Fait à le SIGNATURE

BdP12/15

AIDE A LA STÉRILISATION ou DON pour les animaux du refuge

BON DE PARTICIPATION à retourner à SPA St-Etienne Loire 52 rue Florent Evrard 42100 SAINT ETIENNE

Je, soussigné(e)
NOM Prénom
Adresse
Code postal Ville
Téléphone domicile Téléphone portable
Adresse e-mail @

Souhaite faire un don* à l'association "SPA St-Etienne Loire" de:€

Par Chèque bancaire (à l'ordre de : SPA St Etienne Loire) Espèces Paypal (via notre site Internet)

* Les cotisations et dons ouvrent droit à une déduction de 66% de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable

Fait à le SIGNATURE

BdP12/15

PARRAINAGE

BON à retourner à : SPA St-Etienne Loire 52 rue Florent Evrard 42100 SAINT-ETIENNE

NOM Prénom
Adresse
Code postal Ville
Téléphone domicile Téléphone portable
Adresse e-mail @

Souhaite PARRAINER* -remplir par ordre de préférence dans le cas où le ou la filleul(e) choisi(e) aurait été adopté(e)-

Le chat ou la chatte :
Le chien ou la chienne :

. 40 € par animal parrainé pour une année (une même personne peut parrainer plusieurs animaux).

Par : Chèque bancaire (à l'ordre de : SPA St Etienne Loire) Espèces Paypal (via notre site Internet)

* Les cotisations et dons ouvrent droit à une déduction de 66% de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable

Fait à le SIGNATURE

BdP12/15